

Lundi 7 juillet 2025

Haute-Saône | 5

Haute-Saône

Réforme du crédit d'impôt : les paysagistes s'alarment

La niche fiscale qui permet aux particuliers de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur les services à la personne, dont les petits travaux de jardinage, est dans le collimateur du gouvernement. L'Union nationale des entreprises du paysage se mobilise pour défendre ce dispositif en arguant de son utilité économique.

Tailler une haie, tondre une pelouse, élaguer un arbre, débroussailler un jardin... Ces tâches, quand elles sont effectuées pour le compte d'un particulier par une entreprise ou une coopérative agréée « service à la personne » (SAP), donnent droit à un crédit d'impôt de 50 % dans la limite d'un plafond de 5 000 €. Une niche fiscale aujourd'hui dans le viseur du gouvernement. À la recherche de 40 milliards d'économies pour boucler le budget 2026, Amélie de Montchalin, ministre des Comptes publics, a écopé un possible réajustement de l'ensemble du dispositif sur les services à la personne, soit 26 métiers. Un coup de rasoir dont seraient exclus la garde d'enfants et l'aide aux personnes âgées.

Réduction du taux, du plafond ou suppression pure et simple ? Rien n'a encore filtré des arbitrages opérés par le ministère de l'Économie et des Finances. Mais l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) dénonce déjà une réforme qui menacerait « des milliers d'emplois locaux » s'inquiète Mathieu Cucherousset. Le patron de Voignier Paysagiste (25 salariés) à Francheville, est élu de l'UNEP pour la Haute-Saône,

le Territoire de Jurbart et le Pays de Montbéliard.

Un secteur qui revivifie À son échelle, le Haut-Saônois relate la campagne de lobbying orchestrée par l'organisation professionnelle fédérant quelque 4 000 entreprises en France sur 33 450. Il a déjà rencontré le sous-préfet de Lure et la collaboratrice du député RN Émeric Salmon qui a promis de poser une question au gouvernement à l'Assemblée nationale. Un rendez-vous est aussi prévu avec l'assistant parlementaire du sénateur LR Olivier Bietmann.

Mathieu Cucherousset explique à ses interlocuteurs que le SAP « petits travaux de jardinage » « continue de se développer fortement avec un chiffre d'affaires en croissance de 20 % entre 2023 et 2024. Il y a un effet levier de l'aide qui est de plus en plus connue et concerne tout le monde, sans condition d'âge, ni de revenu ». Grâce à l'entretien des jardins, le paysage est un secteur qui continue d'embaucher au rythme de « plus de 30 emplois par jour ». Fan dernier, fait valoir l'UNEP :

Risque du travail dissimulé

Le risque de l'essor du travail dissimulé, en cas de réforme, est également avancé, tout comme l'utilité sociale d'un service qui permettrait le maintien à domicile de personnes dépendantes. Mais le principal argument est d'ordre économique : les recettes fiscales engendrées par l'activité liée au crédit d'impôt seraient supérieures à celles in-



Mathieu Cucherousset, paysagiste en Haute-Saône et élu de l'Union nationale des entreprises du paysage, s'inquiète de l'impact d'une possible réforme du crédit d'impôt sur les petits travaux de jardinage. Photo Estérelle Trompé

duites par son éventuelle suppression. « On estime que pour 1 € investi par l'État dans le SAP, entre 1,20 et 1,50 € de recettes sont générées, entre la fiscalité des entreprises, la TVA et les cotisations sociales des emplois créés », détaille Catherine Bouteau, déléguée régionale de l'UNEP. « Une étude est en cours, conduite par la Fédération des services à la personne et de proximité afin d'évaluer plus précisément cet impact sur les finances publiques ».

En Bourgogne-Franche-Comté, 1340 entreprises du paysage emploient 5 450 actifs pour 301 millions d'euros de chiffre d'affaires déclarés en 2023.

■ Estérelle Trompé

Un dispositif ciblé par la Cour des comptes

En 2024, selon la Cour des comptes, le crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, qui concerne 36 activités dont le jardinage, a grevé les comptes publics de 6,724 milliards d'euros, un montant en hausse de 10 % par rapport à 2023. Il s'agit de la deuxième niche fiscale la plus coûteuse, après le crédit d'impôt recherche (7,8 milliards d'euros) et avant l'abattement de 10 % sur les pensions et les retraites (4,8 milliards d'euros).

Dans un rapport consacré au soutien de l'État aux services à la personne, publié

l'an dernier, la juridiction financière avait préconisé de repenser le crédit d'impôt « afin de permettre une maîtrise et un meilleur ciblage de la dépense fiscale ». Deux scénarios étaient envisagés : recroquer l'aide sur les seules activités de la vie quotidienne avec un taux et un plafond revus à la baisse ou modifier les paramètres du crédit d'impôt, en fonction des activités concernées ou des caractéristiques des contribuables. Pour une économie estimée entre 900 millions et 1,1 milliard d'euros.

franceinfo: Recherche TV Radio Live Services Mon franceinfo

Accueil Menu Grands formats Enquêtes Vrai ou faux Tour de France 2025 Guerre en Ukraine Budget de la France

3 bourgogne franche-comté changer de région

Accueil Bourgogne-Franche-Comté Haute-Saône

Vers la fin du crédit d'impôt pour l'entretien du jardin ? "Des emplois seraient menacés", alertent les paysagistes



Dans l'entreprise de Mathieu Cocheroux, Voignier Paysagiste, ce sont 250 contrats d'entretien qui bénéficient d'un crédit d'impôt. ■ Il Emmanuel Blanc - France Télévisions

Écrit par Vanessa Hérion
Publié le 10/07/2025 à 17h23
Bourgogne-Franche-Comté

Solliciter un paysagiste pour l'entretien de son jardin est devenu une pratique courante, d'autant qu'elle s'accompagne d'un crédit d'impôt de 50% pour les particuliers. Mais ce dispositif est dans le

Reportage France 3

JT 12/13h et 19/20 | 14 juillet 2025

<https://www.youtube.com/watch?v=FeRkYqRUQAU>



ici

Économie • Vers une suppression du crédit d'impôt aux particuliers

19/20 Bourgogne Franche-Comté

0:21 / 2:21



Reprise France2

JT 13h | 15 juillet 2025 | Annonce 00 :16 + sujet à 06 :00

<https://www.france.tv/france-2/journal-13h00/7295765-edition-du-mardi-15-juillet-2025.html>



